

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 30 NOV. 2022

<b>OBJET :</b> <i>Délibération portant modification du tableau des effectifs</i>	<b>Nombre de conseillers :</b> - en exercice : 29 - votants : 29
	<b>N° 2022.11.16</b>

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 22 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe. Madame Nathalie SORIA est désignée secrétaire de séance.

**PRESENTS :** Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Nicolas COLOMB, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRESENTES :** Francis FAYARD (pouvoir à S. AMBLARD), Evelyne BILBOT (pouvoir à E. BERNARD), Annick BAROTEAUX (pouvoir à G. CASANOVA), Laurent MANTONNIER (pouvoir à N. MANTONNIER), Dan VILLIOT (pouvoir à F. DAMBRINE), Thierry SANCHEZ (pouvoir à F. PLANET), Matthieu NIVOT (pouvoir à E. DELPONT), Emmanuelle GIELLY (pouvoir à N. COLOMB)

**ABSENTS :**

-----

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée en charge des finances et des ressources humaines, informe le Conseil Municipal que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois, grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Madame Evelyne BERNARD précise que la dernière mise à jour du tableau des effectifs au sein de notre collectivité date de novembre 2020.

De nombreux mouvements de personnel sont intervenus depuis cette date. Ainsi des postes ont été créés en vue de procéder à des recrutements par voie de mutation, modifications de temps de travail, avancements de grade et ou intégrations directes dans une nouvelle filière. Dans le même temps des départs sont intervenus pour mutation, démission et liquidation des droits à la retraite.

Il convient donc de supprimer les postes qui se trouvent vacants à ce jour.

Par ailleurs Madame Evelyne BERNARD, informe le Conseil Municipal qu'il convient, afin de garantir le bon fonctionnement du service des sports et l'entretien des infrastructures sportives, de procéder à la nomination stagiaire d'un agent contractuel recruté depuis juillet 2020.

Cet agent donne pleinement satisfaction au terme d'une période de recrutement en qualité d'agent contractuel il convient de procéder à sa nomination stagiaire.

Cette nomination stagiaire pourra intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**VU** le code général des collectivités territoriales.

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1.

**VU** l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de statuer ainsi sur les suppressions et créations de postes.

Compte tenu des motifs indiqués dans le tableau ci-dessous il convient de supprimer les emplois correspondants.

**VU** l'avis du Comité technique en date du 13 octobre 2022 relatifs aux suppressions de postes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :**

- **DÉCIDE** la suppression des emplois mentionnés dans le tableau ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Grade	Catégorie	Nombre de postes à supprimer	Durée hebdomadaire de poste en centièmes	Justification de la suppression
Attaché territorial	A	1	35,00 heures	Suite à radiation pour mutation
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	35,00 heures	Suite à avancement de grade
Rédacteur	B	1	35,00 heures	Suite à avancement de grade
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35,00 heures	Suite à radiation pour départ à la retraite
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	5	35,00 heures	Suite à avancement de grade
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35,00 heures	Suite à radiation pour mutation
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	8,00 heures	Suite à radiation pour démission
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	29.70 heures	Suite à radiation pour départ à la retraite
Adjoint administratif	C	1	35,00 heures	Suite à radiation pour mutation
Adjoint administratif	C	3	35,00 heures	Suite à avancement de grade
Ingénieur	A	1	35,00 heures	Suite à avancement de grade
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35,00 heures	Suite à radiation pour départ à la retraite
Agent de maîtrise principal	C	1	35,00 heures	Suite à radiation pour départ à la retraite
Agent de maîtrise	C	1	35,00 heures	Suite à avancement de grade

Adjoint technique principal classe	C	1	35,00 heures	Suite à radiation pour décès
Adjoint technique principal classe	C	2	35,00 heures	Suite à avancement de grade
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	28,00 heures	Suite à modification du temps de travail
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	31,00 heures	Suite à avancement de grade
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	29,75 heures	Suite à avancement de grade
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	B	1	31,50 heures	Suite à avancement de grade
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35,00 heures	Suite à avancement de grade
Gardien-Brigadier de police municipale	C	2	35,00 heures	Suite à avancement de grade
Animateur	B	1	35,00 heures	Suite à avancement de grade
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35,00 heures	Suite à Intégration directe dans la filière administrative
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35,00 heures	Suite à intégration directe dans la filière technique
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35,00 heures	Suite à avancement de grade
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	26,25 heures	Suite à modification du temps de travail
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	28,00 heures	Suite à modification du temps de travail
Adjoint d'animation	C	2	28,00 heures	Suite à modification du temps de travail
Adjoint d'animation	C	1	31,50 heures	Suite à modification du temps de travail
Adjoint d'animation	C	1	29,75 heures	Suite à avancement de grade
Adjoint d'animation	C	1	21 heures	Suite à avancement de grade
Adjoint d'animation	C	2	31,50 heures	Suite à avancement de grade
Adjoint d'animation	C	2	35,00 heures	Suite à avancement de grade
Adjoint d'animation	C	1	33,95 heures	Suite à avancement de grade
Adjoint d'animation	C	1	30,75 heures	Suite à avancement de grade

Adjoint d'animation	C	1	35,00 heures	Suite à intégration directe dans la filière technique
Agent social	C	1	23,00 heures	Suite à radiation pour démission

- **DÉCIDE** à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022, la suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 33,95 heures hebdomadaires en vue de la création d'un poste de même grade à raison de 31,50 heures, le tout à la demande de l'agent.
- **DÉCIDE** à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022, la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au sein du service des sports.
- **DÉCIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- **PRONONCE** la modification du tableau des emplois de la collectivité à compter du 1er décembre 2022.

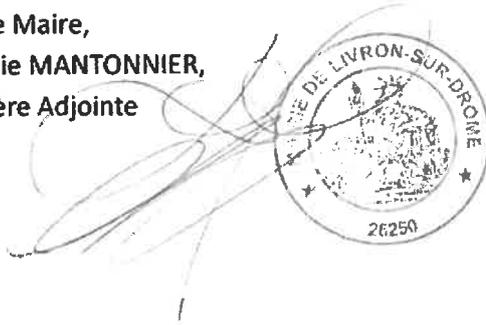
<b>IV - ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>ETAT DU PERSONNEL au 01/12/2022</b>	<b>C1</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL au 1er décembre 2022**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (équivalent temps plein annuel travaillé)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>Emplois fonctionnels</b>							
Directeur Général des Services	A	1		1	1,00		1,00
		<b>1</b>		<b>1</b>	<b>1,00</b>		<b>1,00</b>
Attaché principal	A	1		1	0,00	1,00	0,00
Attaché	A	2		2	1,00		2,00
Rédacteur Principal 1ère Classe	B	2		2	2,00		2,00
Rédacteur Principal 2ème Classe	B	1		1	1,00		1,00
Rédacteur	B	1		1	1,00		1,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	8		8	7,50		7,50
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	11	1	12	10,40		10,40
Adjoint administratif	C	8		8	5,80		5,80
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>34</b>	<b>1</b>	<b>35</b>	<b>28,70</b>	<b>1,00</b>	<b>29,70</b>
Ingénieur principal	A	2		2	2,00		2,00
Ingénieur	A	1		1	1,00		1,00
Technicien principal 1ère Classe	B	1		1	1,00		1,00
Technicien principal 2ème Classe	B	1		1	1,00		1,00
Agent de maîtrise principal	C	3		3	3,00		3,00
Agent de maîtrise	C	9		9	7,00		7,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	3		3	3,00		3,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	8		8	6,95		6,95
Adjoint technique	C	15	1	16	12,30		12,30
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>43</b>	<b>1</b>	<b>44</b>	<b>37,25</b>		<b>37,25</b>
ATSEM principal 1ère classe	C		2	2	1,73		1,73
Agent social	C	1		1	1,00		1,00
<b>MEDICO-SOCIALE</b>		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2,73</b>		<b>2,73</b>
Educateur territorial A.P.S. principal 2ème Cl	B	2	1	3	2,70		2,70
Educateur territorial A.P.S	B	1		1	1,00		1,00
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>3,70</b>		<b>3,70</b>
Assistant conservation patrimoine et des bibliothèques	B	1		1	0,90		0,90
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	1		1	1,00		1,00
Adjoint du patrimoine	C	2		2	2,00		2,00
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>3,90</b>		<b>3,90</b>
Animateur principal de 2ème classe	B	1		1	1,00	1,00	1,00
Animateur	B	1		1			1,00
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	3	9	12	7,70		7,70
Adjoint d'animation	C	6	9	15	10,27		10,27
<b>FILIERE ANIMATION</b>		<b>11</b>	<b>18</b>	<b>29</b>	<b>18,97</b>	<b>1,00</b>	<b>19,97</b>
Chef de police Municipale principal 2cl	B	1		1	1,00		1,00
Chef de police Municipale	B	1		1	1,00		1,00
Brigadier-Chef Principal	C	2		2	2,00		1,00
Gardien-Brigadier	C	1		1	1,00		1,00
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>		<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5,00</b>		<b>5,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>102</b>	<b>23</b>	<b>124</b>	<b>101,25</b>		<b>102,25</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour le Maire,  
Nathalie MANTONNIER,  
Première Adjointe



La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le **29 NOV. 2022**